

C.S.D

CGT COTES D'ARMOR

Services Publics

Saint briec le 2 Mars 2020

Monsieur le Préfet,

La coordination syndicale réunit ce jour tient à vous interpeller sur différents points :

L'évolution semble t'il rapide des dispositions prescrites à l'égard du risque de propagation du CORONAVIRUS nous fait craindre que notre département soit amené à mettre en œuvre des règles de précaution (du type de fermetures d'écoles comme dans le département voisin du Morbihan).

Aussi, pourriez-vous nous informer sur les mesures qui risquent d'être annoncées, cette information nous intéresse car, représentant la fonction publique, nous sommes soucieux de la continuité et de la qualité du service public et de l'intérêt général.

Par ailleurs, nous sommes inquiets à l'égard des dispositions contradictoires suivantes :

Il est clairement établi qu'il est interdit de manifester masqué, ce que la CGT a toujours respecté.

Par contre, s'il est prescrit le port du masque, nous craignons que ce soit là le moyen de porter atteinte au droit constitutionnel de manifester, ce dont on soupçonne le gouvernement d'user d'un argument aussi opportun.

Merci Monsieur le Préfet de bien vouloir apporter une réponse à nos interrogations.

Fraternellement,

Le secrétaire général

Erwan TREZEGUET

